



Vente d'une maison dans l'étude d'un notaire

Par **Lucy13**, le **15/02/2013** à **12:05**

Je vends une maison et plusieurs agences l'ont sur leur tablette et dernièrement je l'ai donnée à mon notaire qui m'a établi un mandat mentionnant "Ce mandat est donné SANS EXCLUSIVITÉ pour une durée de six mois à compter de ce jour, renouvelable par tacite reconduction, de trois mois en trois mois, sauf préavis, par lettre recommandée avec accusé de réception, adressé au Notaire, quinze jours au moins, avant l'échéance, ou de la tacite reconduction".

Ce qui me gêne s'est cette durée de 6 mois, si nous la vendons de notre côté ou une des agences, pensez-vous qu'il y aura un problème ? Pourquoi mentionne-t-il ces 6 mois ?
Merci pour votre réponse

Par **janus2fr**, le **15/02/2013** à **13:25**

Bonjour,

C'est parfaitement normal, un mandat doit avoir une durée de validité.

Si vous vendez votre maison par ailleurs, vous devez prévenir immédiatement le notaire (et les autres agences) par LRAR que la maison n'est plus disponible à la vente.